

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article235>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire



PPMS (plans particuliers de mise en sûreté)

- Direction - Sécurité - PPMS -



Date de mise en ligne : mercredi 14 septembre 2016

Copyright © Inspection de l'éducation nationale de Saint-Etienne sud - Tous

droits réservés

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des **accidents majeurs**, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du **plan particulier de mise en sûreté** (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Le **code de la sécurité intérieure** dispose en son article L.721-1 que « toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile » et que, « en fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».

Cette obligation conduit les ministères chargés de la santé, de l'intérieur, de l'écologie et de l'éducation nationale à tout mettre en œuvre pour permettre à la population d'**acquérir des comportements adaptés à sa sûreté et à celle des autres**. Les personnels de l'éducation nationale sont, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, acteurs à part entière de la sécurité civile.

Voici une présentation générale des PPMS proposée en formation initiale des directeurs :

Vous trouverez ci-dessous tous les documents vous permettant de construire vos PPMS, organiser vos exercices et communiquer auprès des parents d'élèves :